

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le sept avril, à dix-neuf heures,
Présents : 49 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire
Absents excusés : 14 à la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 14 après convocation légale en date du 31 mars 2023, sous
Votants : 63 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Marina BESSE, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Philippe ECHALIER donne pouvoir à MME Agnès AMARGER
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Guy MICHAUD donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
M. Louis NAVECH donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Madame Annie ANDRIEUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 AVR 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 AVR. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT –
REAMENAGEMENT DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE
SAINT-FLOUR**

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Vu l'adoption du compte administratif 2022 par le conseil communautaire réuni le 27 mars 2023 ;

Vu la délibération n°2023-095 du conseil communautaire de 7 avril 2023 portant adoption du budget primitif – budget général - 2023 ;

Considérant l'opération de réaménagement des locaux de l'Office de Tourisme Intercommunal à Saint-Flour ;

Considérant que cette opération constitue une fiche-action du projet de territoire adopté par délibération en date du 30 juin 2021 ;

Considérant que cette opération fait l'objet de financements de la part de l'Etat (DETR), du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes et du Conseil départemental du Cantal ;

Considérant qu'il convient de créer une autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) au vu de l'avancée du dossier et d'y inclure la totalité des dépenses et des recettes afférentes à l'opération réparties sur deux exercices budgétaires ;

Considérant que les dépenses d'équipement seront équilibrées par les recettes d'investissement suivantes : FCTVA – subventions - autofinancement ;

Rappelant que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre et que toute autre modification interviendra par délibération du conseil communautaire ;

Etant précisé que les crédits de paiement 2023 sont inscrits au budget général 2023 à l'opération n°109 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **DECIDE DE VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement telle que définie ci-après :

| Exercice | 2023 | 2024 | TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME |
|--|------------------|------------------|---------------------------------|
| Montant total des crédits de dépenses par année | 200 000 € | 340 000 € | 540 000 € |
| Recettes prévisionnelles / par années | 128 000 € | 222 000 € | 350 000 € |
| Autofinancement et FCTVA | 72 000 € | 118 000 € | 190 000 € |

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230407-DELIB2023-098-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à reporter les crédits de paiement sur l'année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 62 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance

MME Annie ANDRIEUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Andrieux", is written over the printed name. The signature is fluid and cursive.